



Lyon, le 10 décembre 2010

Union syndicale CGT – SUD – SNSPP - UNSA

Les organisations syndicales CGT, SUD, SNSPP, UNSA, du SDIS du Rhône, en grève illimitée depuis le 6 décembre 2010 constatent que le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2010, présidé par le 1^{er} vice président, a voté à l'unanimité les deux rapports contestés :

- ❖ Arrêté préfectoral :
 - Possibilité de rallongement du délai d'intervention
 - Généralisation du commandement des SPP par des SPV lié à la
 - Suppression de postes d'officiers professionnels
- ❖ Logements
 - Non engagement sur la volonté ou non de vendre une partie du parc de logements
 - Refus de rendre plus attractif le régime de travail des agents logés afin d'améliorer le taux de remplissage

Sur ces deux dossiers, vos représentants ont avancé de nombreux arguments justifiés. Les débats ont été longs, mais au final les rapports ont été votés à l'unanimité, même si une pointe de débat contradictoire a vu le jour (une première depuis 10 ans d'existence du CA) et que tous les élus présents et le Préfet ont bien observés que ce dossier avait mal été préparé et que le Président du Conseil d'Administration avait brillé par son absence.

L'arrêté préfectoral prendra cependant en compte les propositions faites mercredi matin par l'union syndicale au représentant du Préfet. Mais les délais pourront toujours être portés à 10 minutes au besoin.

Face à cette situation, l'union syndicale :

- ❖ Maintient la grève illimitée
- ❖ Invite l'ensemble des personnels à continuer à faire savoir à la population du Rhône son mécontentement face au mépris affiché par le Directeur du SDIS et le président du conseil général (par ailleurs ministre de la justice) envers ses personnels.
- ❖ Se réunira dans la semaine pour décider de la suite à donner

Parallèlement à ces dossiers importants, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, sur la gestion des comptes du SDIS de 2003 à 2009 a été rendu public par le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône. Il met en évidence de nombreuses anomalies et illégalités dans la gestion du SDIS.